



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et
les changements importants quant au fonctionnement,
au personnel et aux programmes**



1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), tel que l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2022-2023 et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#) pour l'exercice 2022-2023. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 État des autorisations

Comme l'indique l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 31 décembre 2022 sont de 250,4 millions de dollars, comparativement à 163,6 millions de dollars au 31 décembre 2021. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier :

Autorisation Crédit/Législative	Description	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	141 789 396	115 716 402
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(4 200 000)	(5 000 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	98 064 860	40 841 157
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 045	18 451
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 770 311	12 068 382
Autorisations totales		250 442 612	163 644 392

La hausse nette de 86,8 millions de dollars relative au financement s'explique principalement par :

- une augmentation de 41,6 millions de dollars liée au portefeuille de biens immobiliers, notamment attribuable au paiement d'achèvement substantiel de 36,1 millions de dollars en 2022-2023 pour le nouvel Édifice d'entreposage et de préservation à Gatineau;
- une augmentation de 22,2 millions de dollars liée au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke;
- une augmentation de 15,7 millions de dollars liée à l'appui de la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
- une augmentation de 2,9 millions de dollars liée à la mise en œuvre de la Voie fédérale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (budget fédéral de 2021);
- une augmentation de 2,2 millions de dollars liée à la mise en œuvre du cadre fédéral de réparation des torts causés par les pensionnats indiens (budget fédéral de 2022);
- une augmentation de 2,2 millions de dollars liée au report du budget de fonctionnement et au report du budget de capital;

- une augmentation de 0,8 million de dollars liée aux rajustements salariaux à la suite de la ratification des conventions collectives;
- une diminution de 1,1 million de dollars liée à la temporisation du financement consacré aux archives privées du très honorable Stephen Harper.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Comme le montre l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, le cumul des crédits utilisés représente 139,7 millions de dollars au 31 décembre 2022, comparativement à 84,9 millions de dollars au 31 décembre 2021. L'augmentation de 54,8 millions de dollars s'explique principalement par :

- une augmentation nette de 50,5 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au portefeuille de biens immobiliers ainsi qu'au partenariat entre BAC, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet Ādisōke :
 - une augmentation de 46,2 millions de dollars des dépenses liées à « l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages » (y compris le paiement de 36,1 millions de dollars pour l'achèvement substantiel de l'Édifce d'entreposage et de préservation¹, ainsi que d'autres dépenses liées principalement au projet Ādisōke à Ottawa, en Ontario);
 - une augmentation de 3,3 millions de dollars des dépenses liées aux « services professionnels et spéciaux »;
 - une augmentation de 3,2 millions de dollars des dépenses liées à la catégorie « frais de la dette publique », principalement attribuable à la portion liée aux paiements d'intérêts pour l'Édifce d'entreposage et de préservation;
 - une diminution de 2,2 millions de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement attribuable au moment où les paiements tenant lieu de taxes ont été effectués;
- une augmentation nette de 2,1 millions de dollars des dépenses ministérielles, principalement attribuable aux activités entourant l'acquisition, la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire canadien :
 - une augmentation de 1,1 million de dollars des dépenses liées à « l'acquisition de matériel et d'outillage »;
 - une augmentation de 0,5 million de dollars des dépenses liées à la maintenance et à la location d'équipements;
 - une augmentation de 0,5 million de dollars des dépenses liées aux « services publics, fournitures et approvisionnements »;

¹ Nouvel édifice de préservation des archives analogiques construit à Gatineau, au Québec.

- une augmentation nette de 1,4 million de dollars des dépenses liées au personnel, principalement attribuable aux initiatives suivantes :
 - l'appui de la fonction d'accès à l'information et de soutien aux litiges;
 - la mise en œuvre de la Voie fédérale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (budget fédéral de 2021);
 - les archives privées du très honorable Stephen Harper.

3. Risques et incertitudes

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Si BAC ne renouvelle pas ou n'améliore pas les systèmes actuels et les processus qui soutiennent ses opérations numériques, cela risque de nuire à sa capacité de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.
- Si BAC n'a pas la capacité de répondre à ses obligations en lien avec son portefeuille immobilier, ses biens immobiliers risquent de se détériorer et de ne pas répondre aux besoins grandissants et spécialisés d'entreposage de sa collection, ce qui mettrait en péril l'intégrité de celle-ci.
- Si BAC ne continue pas d'améliorer l'ensemble des services qu'il offre (par exemple aux chercheurs, au public, au gouvernement fédéral, aux donateurs, aux bibliothèques et aux éditeurs, ainsi que pour le soutien aux recours collectifs), il risque de ne pas pleinement répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs actuels et futurs et ainsi perdre de sa pertinence.
- Si BAC ne peut recruter, former et maintenir un effectif ayant l'expertise et les compétences requises pour s'adapter à l'évolution rapide de son domaine d'activité, il risque de ne pas être en mesure de remplir pleinement son mandat.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Nancy Taillon a été nommée au poste de sous-ministre adjointe, Services organisationnels et dirigeante principale des finances. Elle occupait ce poste de façon intérimaire depuis 2020.

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l'organisation au cours du troisième trimestre, terminé le 31 décembre 2022.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 9 février 2023

Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe,
Services organisationnels et dirigeante
principale des finances
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 7 février 2023

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

État des autorisations *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	137 589 396	28 331 624	79 944 800	110 716 402	19 715 748	71 716 804
Crédit 5 - Dépenses en capital	98 064 860	6 947 227	50 584 887	40 841 157	1 636 681	4 395 327
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 770 311	3 068 506	9 205 517	12 068 382	2 937 611	8 812 834
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 045	-	4 961	18 451	-	-
Autorisations budgétaires totales	250 442 612	38 347 357	139 740 165	163 644 392	24 290 040	84 924 965
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	250 442 612	38 347 357	139 740 165	163 644 392	24 290 040	84 924 965

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	107 242 758	23 177 564	66 002 134	97 798 872	20 470 791	64 570 693
Transports et communications	940 276	128 527	294 218	658 710	37 715	83 353
Information	295 795	6 771	94 357	244 646	10 627	77 758
Services professionnels et spéciaux	11 988 470	5 826 872	11 798 626	9 409 731	2 516 912	8 515 697
Location	1 546 188	518 282	3 303 468	1 059 953	663 254	2 803 069
Services de réparation et d'entretien	10 255 624	190 548	417 541	5 044 709	93 306	306 674
Services publics, fournitures et approvisionnements	7 803 738	902 069	1 894 545	5 253 073	515 153	1 390 367
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	55 402 355	6 200 573	48 522 239	36 689 298	901 236	2 312 051
Acquisition de matériel et d'outillage	3 404 808	448 448	1 225 291	709 682	15 476	175 682
Paielements de transfert	3 520 500	485 468	2 213 118	1 500 000	185 560	2 137 555
Frais de la dette publique	-	1 411 850	3,233,219	-	-	-
Autres subventions et paiements	52 242 100	- 454 777	1 646 518	10 275 718	93 278	3 826 405
Dépenses budgétaires brutes totales	254 642 612	38 842 195	140 645 274	168 644 392	25 503 308	86 199 304
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	4 200 000	494 838	905 109	5 000 000	1 213 268	1 274 339
Total des revenus affectés aux dépenses	4 200 000	494 838	905 109	5 000 000	1 213 268	1 274 339
Dépenses budgétaires nettes totales	250 442 612	38 347 357	139 740 165	163 644 392	24 290 040	84 924 965